



Ma Communauté
de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° 2020D11

Ayant pour objet la signature et le dépôt de la demande de permis d'aménager du Parc d'Activités Economiques de La Combe à Surgères

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2014-04-06, en date du 29/04/2014, visée en contrôle de légalité le 30/04/2014 et relative à la délégation de certaines attributions données au Président par le Conseil Communautaire, notamment la délégation de signature pour déposer les demandes d'autorisation au titre du droit des sols,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2015-09-02 en date du 15/09/2015, visée au contrôle de légalité le 18/09/2015, validant le schéma intercommunal de développement des Parcs d'Activités Économiques, notamment celui de La Combe,

Considérant le projet d'aménagement du Parc d'Activités Économiques de La Combe à Surgères et la nécessité de déposer un permis d'aménager,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La signature et le dépôt auprès de la Commune de Surgères d'une demande de permis d'aménager concernant la création du Parc d'Activités Économiques de La Combe.

Les caractéristiques principales de ce projet, couvrant une emprise totale de 13,3 ha, sont les suivantes :

- Création d'un maillage adapté à la circulation des véhicules légers et des poids lourds,
- Création d'un maillage de cheminements doux (piétons et vélos),
- Création de 25 lots cessibles, de 1 758 à 7 249 m²,
- Installation des réseaux d'alimentation en eau potable, d'électricité, de gaz, de téléphone et de fibre optique,
- Aménagement d'espaces verts communs et de noues pour la collecte des eaux pluviales du domaine public.

ARTICLE 2 :

Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Madame le Maire de Surgères,
- Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud.

AR PREFECTURE

017-200041614-20200422-2020011-DE
Reçu le 27/04/2020

Fait à Surgères, le 22 avril 2020

Le Président,

Jean GORIOUX



Acte exécutoire par télétransmission
En Sous-Préfecture le : 27/04/2020
Sous le numéro : 017 - 200041614 - 2020 00 22 - 2020 011 - DE
Et publication le : 20.04.2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Christelle LAFAYE - PELLEFIGUE

